

**Danger**

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021
Date d'impression 19 juillet 2021

Sodium hydroxide

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Nom du produit	Sodium hydroxide Hydroxyde de sodium
Code Produit	2020
Société	EUROMEDEX 24, rue des Tuileries BP 684 67460 SOUFFELWEYERSHEIM Tél : 03 88 18 07 22 Fax : 03 88 18 07 25 e.mail : research@euromedex.com Internet : www.euromedex.com
Numéro d'Appel d'Urgence	I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement de la substance ou du mélange

Selon le règlement (EC) 1272/2008
Corrosion cutanée (Catégorie 1A) – H314
Selon la Directive 67/548/CEE, comme modifiée.
Provoque des brûlures.

Contenue d'étiquette

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de Danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Mesures de Prévention

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom: Sodium Hydroxide

Synonymes: Soude caustique ; Caustic soda

Formule: NaOH

Poids Moléculaire : 40.00g/mol

**Danger**

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021
Date d'impression 19 juillet 2021

Sodium hydroxide

No.-CAS	No.-CE	No.-Index	Classification	Concentration
1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	Skin Corr. 1A ; H314	<=100 %

Pour le texte complet des Phrases R mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

Faire respirer de l'air frais.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau.

Consulter un médecin.

Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Donnée non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de sodium

Autres informations

Le produit lui-même ne brûle pas

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles

Porter une protection respiratoire.

Éviter la formation de poussière.

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Assurer une ventilation adéquate.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Éviter l'inhalation de la poussière.

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021
Date d'impression 19 juillet 2021

Sodium hydroxide

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Éviter la formation de poussières et d'aérosols.
Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.
Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Conditions de stockage sûres

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	N°CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Sodium hydroxide	1310-73-2	VME	2mg/m ³	2006-06-01	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
Remarques	Valeurs limites indicatives				

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection des mains

Manipuler avec des gants.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection des yeux

Protection faciale et lunettes de sécurité.

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU).

Protection de la peau et du corps

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques.

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : Solide, Granulés (env. 0.7mm)



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021
Date d'impression 19 juillet 2021

Sodium hydroxide

Couleur : Blanc

Odeur : Inodore

Données de sécurité

pH : > 14 à 100 g/l à 20 °C

Point de fusion : 318 °C

Point d'ébullition : 1.390 °C à 1.013 hPa

Point d'éclair : donnée non disponible

Température d'inflammation : Non inflammable

Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible

Hydro solubilité : Soluble - 1.090 g/l à 20 °C

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Donnée non disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage (température ambiante).

Conditions à éviter

Donnée non disponible

Matières à éviter

Oxydants, Acides, Solvants halogénés, Aluminium, Zinc, Étain, Sels d'ammonium, Matières organiques

Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, etc.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Oral(e): En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Brûlures des muqueuses, Toux, Insuffisance respiratoire, lésion des voies respiratoires

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - lapin - Provoque de graves brûlures. - 24 h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - lapin - Irritation sévère des yeux - 24 h

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

**Danger**

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021
Date d'impression 19 juillet 2021

Sodium hydroxide

Donnée non disponible

Effets potentiels sur la santé

Inhalation : Le produit est extrêmement destructeur pour le tissu des muqueuses et des voies respiratoires supérieures.

Ingestion : Provoque des brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.

Peau : Provoque des brûlures de la peau.

Yeux : Provoque des brûlures des yeux

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Spasme, inflammation et œdème du larynx ; spasme, inflammation et œdème des bronches ; congestion pulmonaire, œdème pulmonaire, sensation de brûlure ; toux asthmatiforme, laryngite ; insuffisance respiratoire, migraine, nausée, vomissements. Le produit est extrêmement destructeur des tissus des muqueuses, des voies respiratoires supérieures, des yeux et de la peau. .

Information supplémentaire

RTECS: WB490000

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 - *Gambusia affinis* (Guppy sauvage) - 125 mg/l - 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 - Daphnie - 40,38 mg/l - 48 h

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Évaluation PBT et vPvB

Donnée non disponible

Autres effets nocifs

Nocif pour les organismes aquatiques (nocif par modification du pH).

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit

Se conformer aux réglementations fédérales de l'état et locales sur l'environnement.

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro ONU

ADR/RID: 1823 IMDG: 1823 IATA: 1823

Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: HYDROXYDE DE SODIUM SOLIDE

IMDG: SODIUM HYDROXIDE, SOLID



Danger

Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Version 2.0 Date de révision 19 juillet 2021
Date d'impression 19 juillet 2021

Sodium hydroxide

IATA: Sodium hydroxide, solid

Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 8 IMDG: 8 IATA: 8

Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008

Autres réglementations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

16. AUTRES DONNÉES

Skin Corr. Corrosion cutanée

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles.

Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide.

Euromedex ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.